

# COMMUNE DE LIVAROT-PAYS-D'AUGE

**DOSSIER N° DP 014 371 26 00007**

Demande du : 21/01/2026

Nature du projet :

Adresse du projet :

272 Chemin de Belle Eau

14140 LIVAROT-PAYS-D'AUGE

Parcelle(s) : 14371 330 A 104, 14371 330 A

217, 14371 414 B 208, 14371 414 B 312,

14371 414 B 314, 14371 414 B 87, 14371 414

B 88

## DESTINATAIRE

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU MANOIR DE

LA HANOUDIÈRE

MADAME LAGUARIGUE DE SURVILLIERS

GÉRALDINE

8, Rue de la Pompe

75016 PARIS 16

**OBJET : Décision tacite de rejet d'une demande de Déclaration préalable**

Madame,

En date du 21/01/2026, vous avez déposé à la mairie de LIVAROT-PAYS-D'AUGE une demande de Déclaration préalable pour le projet cité en référence.

Par lettre du 13/02/2026, des pièces complémentaires vous ont été demandées afin de compléter votre dossier. Les pièces complémentaires nécessaires n'ont pas été adressées à la mairie dans le délai imparti de 3 mois à compter de la notification de dossier incomplet (soit avant le 13/05/2026).

Ainsi, j'ai le regret de vous informer que votre demande fait l'objet d'une décision tacite de rejet (dossier refusé).

Si vous souhaitez déposer une nouvelle demande celle-ci devra être conforme au règlement d'urbanisme applicable au terrain ainsi qu'aux diverses servitudes d'utilité publique.

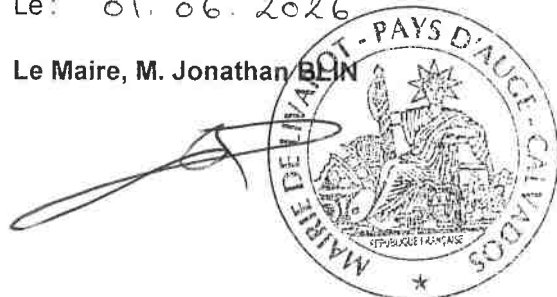
Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à : LIVAROT-PAYS-D'AUGE

Le: 01.06.2026

Le Maire, M. Jonathan BLIN



*Le présent document est transmis au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales*